

Forêt d'Armainvilliers

Des interventions sylvicoles sont prévues sur les communes d'Ozoir-la-Ferrière et Roissy-en-Brie

A compter du 21 août 2023, l'ONF conduira différentes interventions sylvicoles dans la forêt domaniale d'Armainvilliers au niveau du Bois Prieur. Situées à proximité des communes d'Ozoir-la-Ferrière et de Roissy-en-Brie, elles visent à sécuriser les bords des routes, des habitations, des chemins forestiers et de la voie du RER E, tout en ouvrant des accès réservés aux engins forestiers dans les parcelles.

ENLEVER LES ARBRES DANGEREUX EN LISIÈRE

Faire en sorte que les usagers et automobilistes puissent **circuler en sécurité**, sans risque de chute de branches ou d'arbres sur les routes et chemins forestiers, **s'avère être une priorité pour l'ONF**, lequel serait par ailleurs juridiquement responsable si des accidents se produisent. Fragilisés, porteurs de branches cassées ou sèches, **les arbres dangereux en lisière des parcelles 94, 96, 103 et 105 ainsi le long de la voie ferrée seront enlevés** pour éviter les risques d'accident et d'interruption du trafic.

AMÉNAGER DES ACCÈS RÉSERVÉS AUX PASSAGES DES ENGINES

Les parcelles 101, 102, 107 et 111 nécessitent d'être **équipées de cloisonnements d'exploitation** (cf. schéma). Généralisés depuis 15 ans selon les recommandations scientifiques, **ces accès réservés aux passages des engins forestiers** (tracteurs, débardeurs et porteurs) protègent les sols en évitant qu'ils ne parcourent dans les parcelles de manière anarchique. Durant les opérations sylvicoles futures, ils **circuleront obligatoirement dessus sans s'en écarter**. Des cloisonnements larges d'environ 4 mètres à intervalles réguliers seront aménagés dans les parcelles 101, 102, 107 et 111.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Entièrement réalisées par les équipes de *ONF Energie*, les opérations de bûcheronnage s'opéreront de **façon mécanisée**, à l'aide d'une pelle équipée d'un bras qui coupe les bois puis les façonne automatiquement. Empilés le long des routes forestières, ils resteront **plusieurs semaines sur place pour sécher**.



Ouverture de cloisonnements d'exploitation larges de 4 mètres à intervalles réguliers dans la parcelle.

Infolettre

AOUT 2023

En forêt, rien ne se fait au hasard !

La gestion forestière ne laisse place à aucune improvisation. Chaque forêt domaniale dispose d'un document de gestion durable, appelé aménagement forestier qui programme toutes les actions à mener dans la forêt. Approuvé par le Ministère de l'Agriculture, ce document constitue la feuille de route quotidienne qui guide les forestiers.

Toutes les interventions y sont notamment répertoriées et planifiées.

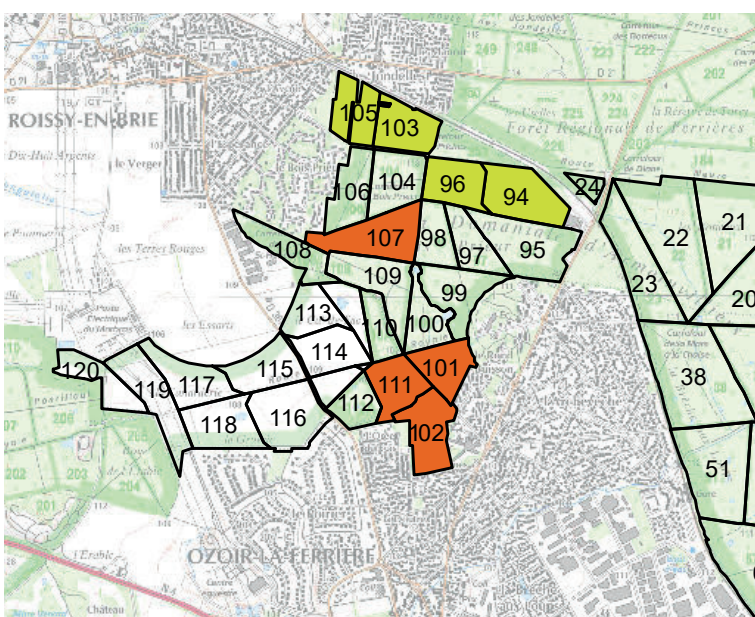
Les grosses branches comme les troncs seront ensuite **transformées en plaquettes forestières avant d'être transportés dans des chaufferies** d'Île-de-France.

Ils serviront à **produire l'énergie utile au chauffage de bâtiments** : écoles, hôpitaux, bibliothèques, aéroports, logements collectifs... Cela permet ainsi de substituer les énergies fossiles comme le fuel ou le gaz par une énergie renouvelable.

DES DÉSAGRÈMENTS TEMPORAIRES POSSIBLES

Situés en lisière, proches de zones résidentielles, et de chemins de promenade, **ces travaux vont occasionner des désagréments temporaires** (bruit, passages des engins forestiers, ornières temporaires). Raisons pour lesquelles, ils se dérouleront dans le **respect d'un règlement strict**, dont la remise en état des chemins est prévue à la fin.

Toutes les dispositions seront prises pour assurer leur réalisation dans les meilleures conditions de sécurité. L'ONF appelle à la prudence à l'approche du chantier et **rappelle qu'une parcelle en travaux est interdite au**



FORÊT DOMANIALE D'ARMAINVILLIERS SECTEUR DU BOIS PRIEUR

PARCELLES CONCERNÉES PAR
**L'ENLÈVEMENT D'ARBRES
DANGEREUX** LE LONG DES
LISIÈRES ET DE LA VOIE FERRÉE

PARCELLES CONCERNÉES
PAR **L'OUVERTURE DE
CLOISONNEMENTS
D'EXPLOITATION**